



Trèbes.

N°186 /2022

Envoyé en préfecture le 03/11/2022
Reçu en préfecture le 03/11/2022
Publié le 28/10/2022
ID : 011-211103973-20221028-186_22-AR

FOLIO 380

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT OUVERTURE D'UN
ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

ÉTABLISSEMENT NOUGALET

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R123-45 du Code de la Construction et de l'Habitation,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans l'arrondissement de Carcassonne émis le 28 octobre 2022, lors de la visite de l'Établissement NOUGALET, sis zone de Béragne, 240 rue Averroes – 11800 TREBES,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Maire de TRÈBES, déclare l'Établissement NOUGALET, sis zone de Béragne, 240 rue Averroes – 11800 TREBES, ouvert au public, en qualité d'établissement de type LMN de 4^{ème} catégorie.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la commune de Trèbes, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de la gendarmerie de Trèbes et la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, une copie sera adressée à la Préfecture de l'Aude.

Trèbes, le 28 octobre 2022

**Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES**

